

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 5 août 2013, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le poste de conseiller au siège no 6 est vacant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 4 juillet 2013 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

• DEMANDE DE DON – TRAGÉDIE DU LAC MÉGANTIC

2013-08-105

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$** à la Croix-Rouge canadienne afin de contribuer à la **collecte de fonds à l'intention des victimes de Lac-Mégantic** suite à la tragédie ferroviaire survenue le 6 juillet dernier.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2013-08-106

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$47 915.27 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AUTORISATION PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES)

2013-08-107

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13031351 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$2300.18 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 27 avril au 21 juin 2013 concernant la coordination technique et l'analyse des résultats suite au relevé sanitaire effectué. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 – 2013).

9- REMBOURSEMENT FINAL DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE

2013-08-108

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a effectué un emprunt temporaire auprès de la Caisse Populaire Desjardins de La Mitis en octobre 2012 afin de défrayer le coût des travaux d'empierrement réalisés en bordure de la rivière Mitis le long de la route du Portage;

CONSIDÉRANT QU'il a été prévu que ces travaux soient financés par des fonds provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un versement du programme TECQ 2010-2013 le 15 juillet 2013;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la Caisse Populaire Desjardins de La Mitis a prélevé la somme de 25 672\$ de son compte courant afin de **rembourser le solde de l'emprunt temporaire (paiement final)**.

10- ADHÉSION À L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN PROTECTION INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE DE LA MRC DE LA MITIS

2013-08-109

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à certains éléments de la protection contre l'incendie et de la coordination en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis entend fournir un certain nombre de services en protection incendie et en sécurité civile;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

ET RÉSOLU à l'unanimité **d'autoriser le maire et la directrice générale à signer** pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, **l'entente de fourniture de services relativement à la protection incendie et la sécurité civile** dont la MRC de La Mitis sera la mandataire.

11- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2013-08-110

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise les travaux suivants sur les chemins municipaux :**

Rechargement de gravier

- **Rang 4-et-5 Massé**
 - 5 voyages de gravier (75 tonnes)
Total : 5 voyages (75 tonnes)
- **Rang 2 Massé (à partir de l'intersection de la route Massé)**
 - À 1.4 km : distance de 20 mètres – 1 voyage de gravier (15 tonnes)
 - À 2.3 km : distance de 25 mètres – 1 voyage de gravier (15 tonnes)
 - À 2.6 km : distance de 25 mètres – 1 voyage de gravier (15 tonnes)
 - À 2.9 km : distance de 25 mètres – 1 voyage de gravier (15 tonnes)
 - Total : 95 mètres – 4 voyages (60 tonnes)

Réfection de fossés

- **Rang 1 Massé**
 - À partir de la route Massé : distance 1.8 km – 2 côtés du chemin
 - À 1.8 km jusqu'au no civique 129 : distance de 400 mètres – côté gauche du chemin
 - À 3.4 km (no civique 178) : distance de 150 mètres – côté droit du chemin
- **Route Sainte-Jeanne d'Arc**
 - À partir du Rang 2 Cabot (vers St-Moïse) : distance de 1.7 km – 2 côtés du chemin
- **Rang 2 Cabot**
 - À partir de la route Ste-Jeanne d'Arc jusqu'au no civique 605: distance 0.6 km – côté gauche du chemin
 - Du no civique 617 jusqu'au no civique 625 : distance 1.5 km – 2 côtés du chemin
- **Route du Portage**
 - À partir du Rang 4-et-5 Massé vers La Rédemption : distance 1.9 km – 2 côtés du chemin
- **Rang 3 Massé Ouest**
 - À partir de la route du Portage : distance de 2.5 km – 2 côtés du chemin
 - Total : Creusage des fossés sur 10.55 km

12- DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2013-08-111

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le **renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation du système à vidange périodique desservant notre salle communautaire** et ce, pour une nouvelle période d'un an soit du 21 septembre 2013 au 21 septembre 2014, étant donné que le projet d'assainissement n'est pas encore réalisé. Une demande est faite afin que les frais exigibles pour l'obtention de ce certificat soient assumés par le programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

13- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ACHAT DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF POUR LES RANGS – HIVER 2013-2014

2013-08-112

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demande des soumissions pour l'achat de 18 voyages de sable tamisé** pour les besoins d'abrasif dans les rangs pendant la période hivernale 2013-2014.

14- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 2012-12-189 CONCERNANT LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- 2013-08-113 **Considérant que** l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* indique qu'un conseil municipal ne peut siéger au cours de la période comprise entre le jour du scrutin et le 30^e jour précédant le jour du scrutin, il y a lieu de devancer la tenue de la séance ordinaire d'octobre 2013;
Par conséquent, il est proposé par René Desrosiers
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **modifie le calendrier des séances du conseil** adopté par la résolution no 2012-12-189 afin que la tenue de la séance ordinaire prévue au calendrier pour le 7 octobre 2013 soit remplacée par la date du jeudi 3 octobre 2013 à l'heure normale des séances du conseil.
- 15- VARIA**
- A) AUTORISATION POUR ACHAT DE GRAVIER**
- 2013-08- 114 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 30 voyages supplémentaires de gravier tamisé 0-¾ (15 tonnes par voyage)** auprès de Constructions Jalbert et Pelletier pour l'entretien des chemins municipaux et du stationnement de la salle municipale et ce, au coût de 95\$ du voyage de 10 roues, redevances et taxes en sus.
- B) AUTORISATION POUR ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION INTER 1994**
- 2013-08-115 Proposé par Georges-Henri Duchesnay
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 4 pneus et casing pour le camion Inter 1994** ainsi que **4 roues d'acier usagés**, pour un total de 1460\$ taxes en sus, auprès de Pneus Miraco Inc.
- C) AUTORISATION POUR ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LA SOUFFLEUSE**
- 2013-08-116 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat d'une flèche de signalisation pour la souffleuse** auprès de la compagnie Macpek pour un montant de \$622.33, taxes en sus.
- D) AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE TERRASSEMENT DU TERRAIN DU FUTUR PARC MUNICIPAL**
- 2013-08-117 Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat des matériaux** nécessaires à la **préparation du terrain en vue de l'implantation du parc municipal**, soit terre de remplissage, terre noire, graine à pelouse et sac d'avoine ; de plus, l'achat et l'installation d'un projecteur pour l'éclairage du dit parc par les Entrepreneurs Harvey et Fils est également autorisé, le tout pour un montant total de \$5730.63 avant taxes tel que prévu à la phase 1 du projet.
- E) ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2012-04-69 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT D'UNE PORTION DE L'ASPHALTE SUR LE RANG 4-ET-5 MASSÉ**
- 2013-08-118 Proposé par Georges-Henri Duchesnay
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **annule la résolution no 2012-04-69 concernant l'enlèvement d'asphalte sur le rang 4-et-5 Massé** sur deux portions, soit une première portion de 97 mètres et une seconde portion de 242 mètres, remettant cette décision à une date ultérieure.

F) PROJET D'AMÉLIORATIONS DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

2013-08-119

Considérant l'intention du comité de développement ainsi que du conseil municipal d'apporter certaines **améliorations au jardin communautaire** mis en place à l'été 2012 ;

Considérant la possibilité de déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès de la Conférence Régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent pour un tel projet ;

Il est proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **prendre en charge la gestion du dit projet** avec l'appui du Comité de Développement afin de prévoir sa réalisation à l'été 2014.

G) ACHAT DE NIVELEUSE (POUR PIÈCES DE RECHANGE)

2013-08-120

Considérant l'offre d'achat déposée à la municipalité de Saint-Marcellin en juillet dernier concernant l'achat de leur niveleuse Champion, modèle 740, afin d'avoir des pièces de rechange pour notre niveleuse et ce, pour un montant de 4000\$;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcellin a accepté l'offre d'achat telle que déposée ;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de 4000\$** à la municipalité de Saint-Marcellin et autorise la directrice générale ainsi que le préposé aux travaux de voirie à **prendre les mesures nécessaires pour la livraison de la dite niveleuse**. De plus, le conseil municipal **affecte un montant de 4000\$ des surplus accumulés non affectés** pour cette dépense non budgétée.

H) PHOTOCOPIEUR CANON 210S

Il y a eu discussion au sujet du photocopieur Canon 210S concernant les réparations nécessaires versus l'âge du photocopieur. Les élus ont demandé à la directrice générale de se renseigner concernant le coût pour l'achat d'un autre photocopieur.

I) SOUFFLEUSE

2013-08-121

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **entreprendre les démarches afin de préparer les documents d'appel d'offres concernant l'achat d'un versatile avec loader et souffleur** étant donné l'âge de la souffleuse actuelle et les nombreuses réparations qui seraient nécessaires à un coût très élevé afin de la remettre en état.

J) AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE LABORATOIRE BSL

2013-08-122

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 052367 du Laboratoire BSL** au montant de 1144\$ taxes incluses pour les analyses d'eau de puits privés situés dans le périmètre urbain (4 « contrôle microbiologique » et 7 analyses « physico-chimique inorganique ») et ce, dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau

potable. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010-2013).

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

17- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par G.H. Duchesnay la fermeture de l'assemblée à 22h11.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière